



Albi, le 14 avril 2014

La préfète communique :

Retenue environnementale de Sivens Une nouvelle décision de justice favorable à l'Etat

Le lundi 14 avril 2014, **le juge de l'exécution a rejeté l'ensemble des demandes présentées par les occupants illicites** du site de Sivens, faisant droit à la demande d'expulsion sans délai formulée par la préfecture, le 30 mars 2014.

Il convient de noter par ailleurs que les occupants illicites ont été condamnés aux dépens de l'instance, ce qui signifie notamment qu'ils ne bénéficieront pas de l'aide juridictionnelle.

La préfecture prend acte de cette décision.

L'expulsion des occupants illicites aura donc lieu ; dans le respect du droit mais aussi de la vie quotidienne des riverains qui ont droit à la tranquillité publique et la libre circulation.

Par ailleurs, à la demande de la préfète, vendredi 11 avril 2014, les services du conseil général ont procédé à la sécurisation de la voirie départementale sur le site avec l'appui des forces de l'ordre. Ce sont 10 tonnes d'encombrants et de déchets qui ont été ramassés sur la RD 132 et aux abords immédiats de la route.

Parmi les déchets entreposés aux abords de la route, ont été découverts des bidons d'essence, d'huile et des bouteilles vides ainsi que des boules de pétanque et des tas de cailloux.

Contacts Presse :

Marie LACAN - 05 63 45 62 34 / 06 18 28 61 33 - marie.lacan@tarn.gouv.fr
Stéphanie TAILLEFER – 05 63 45 60 87 – stephanie.taillefer@tarn.gouv.fr

Adresse postale : Place de la préfecture, 81 013 ALBI CEDEX

Téléphone : 05 63 45 61 61 _ Courriel : courrier@tarn.gouv.fr _ Site internet : <http://www.tarn.gouv.fr>